

Séance Plénière des 9 et 10 novembre 2022 - Rapport n°22.04.01



RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DM2 2022

EQUILIBRE DE LA DM2 2022	4
REPARTITION DES CP ET DES AP/AE PAR POLITIQUE	5
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	7
TERRITOIRES SOLIDAIRES	8
ENVIRONNEMENT	
COOPERATION INTERNATIONALE	
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	11
ECONOMIE INNOVATION	12
AGRICULTURE	14
TOURISME	
FORMATION PROFESSIONNELLE	16
ORIENTATION	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	19
TRANSPORTS	20
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	24
PATRIMOINE DES LYCEES	25
EDUCATION JEUNESSE	26
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	27
CULTURE	28
EUROPE	29
EUROPE	30
OPTIMISATION DES RESSOURCES	33
COMMUNICATION	34
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	
RESSOURCES HUMAINES	37
LE VOTE PAR FONCTION	39
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE	39
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	42
Affectations votées dans le cadre de la DM2 2022	44
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE	44

LES DISPOSITIONS DIVERSES	45
Provisions	45
Tableau des emplois et effectifs	45
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION des AP/AE	46
Clôtures d'AP/AE	46

EQUILIBRE DE LA DM2 2022

Le budget 2022 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 946 655 700 €.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés à hauteur de 110 721 000 € pour les autorisations d'engagement et 16 660 000 € pour les autorisations de programme.

REPARTITION DES CP ET DES AP/AE PAR POLITIQUE

Le tableau ci-après vous présente, par politique, en dépense et en recette, les modifications en volume apportées au budget primitif concernant les crédits de paiement, les autorisations d'engagement (fonctionnement) et les autorisations de programme (investissement).

	DEPENSES		RECE	TTES	
	TOTAL APRES DM1 2022	DM2 2022	TOTAL APRES DM1 2022	DM2 2022	AP/AE
FONCTIONNEMENT	1 039 458 700	32 100 000	1 208 031 865	29 130 000	110 721 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 700 000	-	-	-	161 000
ENVIRONNEMENT	9 097 000	-	875 000	-	2 760 000
NUMERIQUE	4 037 000	-	375 000	-	
COOPERATION INTERNATIONALE	1 195 000	80 000	-	89 000	
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	19 029 000	80 000	1 250 000	89 000	2 921 000
ECONOMIE INNOVATION	26 497 000	-	300 000	-	
AGRICULTURE	7 647 000	-	-	-	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 500 000	-	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 751 000	-	-	-	
TOURISME	3 876 500	-	-	-	
FORMATION PROFESSIONNELLE	136 916 000	13 000 000	66 050 000	13 000 000	104 400 000
ORIENTATION	3 650 000	-	350 000	-	100 000
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	188 837 500	13 000 000	66 700 000	13 000 000	104 500 000
TRANSPORTS	388 697 000	13 600 000	34 500 000	-	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	388 697 000	13 600 000	34 500 000	-	-
PATRIMOINE DES LYCEES	9 694 000	1 130 000	108 800	-	
EDUCATION JEUNESSE	58 187 500	4 590 000	10 193 300	-	
APPRENTISSAGE	6 859 200	-	300 000	_	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	56 887 500	-	5 975 000	2 000 000	
CULTURE	24 829 000	_	45 300	_	
SPORTS	4 320 000	_	-	_	
VIE CITOYENNE	490 000				
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECTOYENNE ET PARTICIPATIVE	161 267 200	5 720 000	16 622 400	2 000 000	-
COMMUNICATION	3 900 000	-	-	-	1 100 000
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18 345 000	-	-	-	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	48 904 000	3 400 000	1 015 847 465	21 521 000	
RESSOURCES HUMAINES	154 300 000	400 000	3 525 000	-	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	225 449 000	3 800 000	1 019 372 465	21 521 000	1 100 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	53 575 305	-3 400 000	53 575 305	-3 400 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	2 603 695	-700 000	1 039 000	-	
REGION BENEFICIAIRE FINAL			14 972 695	- 4 080 000	
EUROPE	56 179 000	-4 100 000	69 587 000	-7 480 000	2 200 000
Résultat affecté fonctionnement			15 906 334,64		

	DEPENSES		RECE		
	BP 2022	DM2 2022	BP 2022	DM2 2022	AP/AE
INVESTISSEMENT	911 502 000	-36 405 000	727 022 500	-33 435 000	16 660 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	69 500 000	-	-	-	1 130 000,00
ENVIRONNEMENT	5 138 000	-	-	-	13 340 000
NUMERIQUE	664 000	-			
COOPERATION INTERNATIONALE	125 000	-			
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	75 427 000	-	-	-	14 470 000
ECONOMIE INNOVATION	38 000 000		8 000 000	-	1 300 000
AGRICULTURE	6 800 000	-	-	-	20 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	21 850 000	-	-	-	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 350 000	-	-	-	
TOURISME	5 050 000	-	-	-	750 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	2 020 000	-			
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	82 070 000	-	8 000 000	-	2 070 000
TRANSPORTS	359 278 000	-19 900 000	118 445 000	-	-40 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	359 278 000	-19 900 000	118 445 000	-	-40 000
PATRIMOINE DES LYCEES	133 906 000	-14 800 000	13 420 700	-	
EDUCATION JEUNESSE	19 584 900	-	359 000	-	
APPRENTISSAGE	15 091 400	-	-	-	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	4 400 000	-	1 010 000	-	
CULTURE	7 744 700	-	960 000	-	160 000
SPORTS	2 100 000	-	-	-	
VIE CITOYENNE	55 000	-			
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIECITOYENNE ET PARTICIPATIVE	182 882 000	-14 800 000	15 749 700	-	160 000
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	28 140 000	-	-	-	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	62 179 000	-	439 461 800	-23 000 000	
OPTIMISATION DES RESSOURCES	90 319 000	-	439 461 800	-23 000 000	-
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	121 386 000	-1 665 000	121 386 000	-1 665 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	140 000	-40 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			23 980 000	-8 770 000	
EUROPE	121 526 000	-1 705 000	145 366 000	-10 435 000	

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		161 000,00
Autorisations de programme	238 000,00	892 000,00

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2
AP	2022	31011010	31/12/2022	POLE PHARMA CHARTRES		110 000,00
AP	2022	31011011	31/12/2022	VALORISATION CHATEAU FERTE VIDAME		128 000,00

Afin de pouvoir accompagner deux projets sollicités par le Conseil Départemental de l'Eure et Loir en substitution de crédits non programmés au titre de la Convention Région-département 2015-2021, il est proposé d'ouvrir deux AP :

- La valorisation du château de la Ferté Vidame à hauteur de 128 000 €
- Pole pharma de Chartres à hauteur de 110 000 €

Il est proposé d'affecter la totalité de ces deux AP.

Modification

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2	
	Æ	2022	31023018	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT CHER (2022-2024) FONCT	241 000,00	65 000,00
ſ	AE	2022	31023028	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT EURE-ET-LOIR (2022-2024) FONCT	40 000,00	96 000,00

- Les autorisations de programme

Modification

n	n° enveloppe Date limite d'affectation		l ihellés		Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2022	31021028	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT EURE-ET-LOIR (2022-2024) INVEST	6 960 000,00	85 000,00
AP	2022	31021037	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (2022-2024) INVEST	6 196 000,00	527 000,00
AP	2022	31021041	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT LOIR-ET-CHER (2022-2024) INVEST	7 333 000,00	83 500,00
AP	2022	31021045	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT LOIRET (2022-2024) INVEST	6 707 000,00	196 500,00

Les ajustements concernent les AE et AP ouvertes en DM1 pour tenir compte des maquettes financières stabilisées des Conventions Région-Départements telles qu'elles ont été votées en Commission Permanente du 23 septembre 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	2 760 000	
Autorisations de programme	13 340 000	

DÉTAIL PAR ACTIVITES

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme

Créations

	n° enveloppe Date limite Libellés d'affectation		Total AP avant DM	Montant DM2		
AP	2022	33011001	31/12/2028	SPRE SEM TIERS FINANCEMENT 2021-2027		13 340 000,00

Pour 2022, il est proposé une augmentation de capital de la SEM Centre-Val de Loire énergies de 2 M€. La participation de la Région étant de 58%, le besoin pour 2022, est de 1 160 000 €. Il est proposé d'ouvrir une AP à hauteur des besoins identifiés jusqu'en 2028, soit 13,340 M€.

Il est proposé d'affecter sur cette AP le besoin pour 2022, soit 1,210 M€.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations d'engagement

Créations

	n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2
AE	2022	33033001	31/12/2028	NATURA 2000		2 760 000,00

La compétence pour l'animation des sites natura 2000 est transférée de l'État vers la Région au 1^{er} janvier 2023. À compter de cette date, la Région devra attribuer des subventions aux structures qui ont en charge l'animation de sites natura 2000 et, pour les sites qui n'ont pas d'animateur, c'est la Région qui en assurera l'animation via des marchés publics. La Région doit engager les consultations et les marchés dès fin 2022 pour les notifier dès janvier 2023.

Afin de pourvoir à cette nouvelle mission et engager les subventions et les marchés correspondants, il est proposé l'ouverture d'une AE de 2,76 M€.

Il est proposé d'affecter à ce titre 230 000 € pour les premiers engagements sur 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET COOPERATION INTERNATIONALE

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
COOPERATION INTERNATIONALE	Investissement	125 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 195 000,00	80 000,00	0,00	89 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	25 000,00	0,00	0,00	0,00
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	382 000,00	0,00	0,00	89 000,00

La Région est lauréate en 2022 de deux appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :

- 17 900 € pour son projet de coopération autour du travail social avec la Région Fès Meknès au Maroc
- 55 000 € à percevoir en 2022 (1ère tranche) pour son projet d'appui institutionnel à la Région Gorgol en Mauritanie (165 000 € sur 3 ans)

De plus, 16 000 € sont à percevoir en 2022 dans le cadre de la dernière tranche de paiement du projet tourisme équestre avec la Région Fès Meknès au Maroc (financement Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères).

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00
SOLIDANTE INTERNATIONALE ET GHOTENNETE	Fonctionnement	813 000,00	80 000,00	0,00	0,00

Le contexte de la guerre en Ukraine, survenue en février 2022, a conduit la Région à mobiliser des crédits supplémentaires d'aide d'urgence sur le terrain et à destination des personnes déplacées en Centre-Val de Loire sur les crédits de la Coopération internationale.

ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		
Autorisations de programme	2 300 000,00	-1 000 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES

Les autorisations de programme

Modifications

n	n° envelop	pe	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2022	1769	31/12/2022	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 500 000,00	500 000,00

Afin de pouvoir prendre en charge l'intégralité des dossiers qui seront présentés à la CPR de novembre, il est proposé d'abonder l'enveloppe CAP CREATION de 0,5M€ et d'en affecter le même montant sur l'affectation existante (2022-134248).

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Les autorisations de programme

<u>Créations</u>

ı	n° envelop	pe	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2
AP	2022	11051002	31/12/2023	PIA4 VOLET FORMATION		1 500 000,00

Modifications

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2	
I	AP	2021	21600	31/12/2022	CPER PIA4	19 000 000,00	-1 500 000,00

Afin de suivre et flécher les crédits du Volet Formation du PIA, il est proposé de diminuer l'enveloppe CPER PIA4 et d'ouvrir une nouvelle AP « PIA4 Volet formation ».

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2	
AP	2022	11091002	31/12/2023	FONDS DE PRETS D HONNEUR INNOVATION		800 000,00

Afin de permettre la mise en place d'un nouveau fonds de prêts d'honneur innovation, co-doté par le FEDER, il est nécessaire de créer une nouvelle AP nécessitant 800 000 €.

Affectations

Il est proposé d'affecter $800\ 000 \in sur\ l'AP\ n^2022-11091002$ Fonds de Prêts d'honneur Innovation pour le fonds de prêt d'honneur des entreprises innovantes. La dépense sera engagée avant le 31/12/2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET AGRICULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		
Autorisations de programme		20 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

CAP FILIÈRES

- Les autorisations de programme

Modifications

r	n° envelop	pe	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2022	1267	31/12/2022	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	860 000,00	20 000,00

Il est proposé d'augmenter cette autorisation d'engagement de 20 000 € pour tenir compte de l'augmentation des appuis techniques et audits stratégiques que nos partenaires prévoient de délivrer cette année auprès des agriculteurs.

Affectations

Il est proposé d'augmenter l'affectation n° 134290 de 20 000 € sur l'AP n° 2022-1267 « Cap filières appui technique et audits stratégiques ». La dépense sera engagée avant le 31 décembre 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		
Autorisations de programme		750 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme

Modifications

	n° envelop	ре	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2015	41206	31/12/2024	CG41 CHER A VELO	1 807 500,00	750 000,00

Il est proposé d'augmenter de 750 000€ l'AP n° 2015-41206 « CG 41 Cher à Vélo » et de la prolonger afin de prendre en compte l'augmentation du coût de l'opération.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	94 300 000,00	10 100 000,00
Autorisations de programme		

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPE	NSES	RECE	TTES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	2 020 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	136 915 000,00	13 000 000,00	66 050 000,00	13 000 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

r	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2
AE	2022	0573	31/12/2023	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI		72 000 000,00
AE	2022	0574	31/12/2023	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE		4 750 000,00
AE	2022	2831	31/12/2023	PACTE AXE 2 FLERAMALPHA		12 000 000,00
AE	2022	2621	31/12/2023	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI		4 000 000,00
AE	2022	2838	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ		1 550 000,00

Afin de mettre en œuvre le Programme Régional de Formation 2023 avec des sessions de formation débutant dès le mois de janvier, il convient de créer les autorisations d'engagement afférentes aux cinq consultations dès la DM 2.

Il est ainsi proposé de créer et d'affecter les autorisations d'engagement suivantes :

- o 2022-0573 FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS d'un montant de 72 M€.
- o 2022 0574 FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE d'un montant de 4.75 M€.
- o 2022 2621 PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI d'un montant de 4 M€.
- o 2022 2831 PACTE AXE 2 FLERANALPHA d'un montant de 12 M€.
- o 2022 2838 PACTE AXE 2 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ d'un montant de 1,55 M€. Ces dépenses seront engagées avant le 31/12/23.

Modifications - affectations

n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2	
ΑE	2022	0925	31/12/2022	REMUNERATIONS 2022	37 514 600,00	10 000 000,00
AE	2022	0971	31/12/2022	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2022	1 668 000,00	100 000,00

Il est par ailleurs proposé d'augmenter et d'affecter l'autorisation d'engagement relative à la rémunération des stagiaires de 10 M€. En effet, l'augmentation du nombre de places de formation agréées à la rémunération (avec notamment la consultation FLERANALPHA) ainsi que l'augmentation du point du barème de 4 % par décret, amène une augmentation mécanique du poste « rémunération des stagiaires ». Cette augmentation du barème 2022 sera compensée en 2023. La dépense sera engagée avant le 31/12/23.

Enfin, il est proposé d'augmenter et d'affecter l'autorisation d'engagement relative aux formations subventionnées de 0,1 M€ pour intégrer une subvention supplémentaire, notamment à l'E2C. La dépense sera engagée avant le 31/12/22.

- Les crédits de paiement

		DEPE	NSES	RECE	TTES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT	Investissement	1 560 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	132 060 000,00	13 000 000,00	66 050 000,00	13 000 000,00

Deux dispositifs montrent en 2022, des taux de consommation supérieurs à l'estimation initiale : il s'agit de la rémunération des stagiaires, d'une part, et de la mise en œuvre des formations « parcours métiers 2021 », d'autre part. Concernant la rémunération des stagiaires, l'augmentation des mandatements s'explique par la réforme du barème de la rémunération des stagiaires et par l'augmentation du nombre d'entrées en formation de stagiaires bénéficiant d'une rémunération au titre de la formation professionnelle. Sur les Parcours Métiers 2021, après un démarrage plutôt lent du dispositif (au 1^{er} avril 2021), la dynamique a repris après l'été avec une accélération du taux de remplissage des sessions en fin d'année 2021 permettant d'optimiser le nombre d'entrées en formation. Il convient donc d'augmenter les crédits de paiement sur ce poste pour solder les sessions qui se terminent.

Il est ainsi proposé d'augmenter les crédits de paiement d'un montant de 13 M€ pour ces deux dispositifs. Ces crédits sont mobilisés au titre du PACTE. Une recette correspondante est donc inscrite du même montant.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ORIENTATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		100 000,00
Autorisations de programme		

DÉTAIL PAR ACTIVITES

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION

- Les autorisations d'engagement

Modifications

r	n° envelop	pe	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AE	2022	2317	31/12/2022	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)	400 000,00	100 000,00

Compte-tenu des incertitudes liées au COVID 19, la décision de maintenir les forums de l'orientation sur l'année 2021-2022 a pris du temps. De ce fait, certaines dépenses liées aux forums de l'orientation 2022 n'ont pas pu être engagées en 2021 et l'ont été sur l'autorisation d'engagement de 2022.

De plus, des augmentations de tarifs substantiels ont été constatées, notamment pour la location des parcs des expositions (+ 20 000 € à Orléans).

Ainsi, il est demandé d'abonder et d'affecter l'AE « Forums de l'Orientation Orléans-Tours (HT) » de 100 000 € HT pour la porter à 500 000 € HT.

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		
Autorisations de programme	21 330 000,00	-21 370 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPEN	SES	RECETT	res
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
TRANSPORTS	Investissement	359 278 000,00	-19 900 000,00	118 445 000,00	0,00
	Fonctionnement	388 697 000,00	13 600 000,00	34 500 000,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

ACQUISITION RENOUVELLEMENT MATÉRIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2	
AP	2022	2859	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE X74500 BA	3 200 000,00	-3 200 000,00

La convention TER 2022-2031 approuvée par délibération en assemblée plénière de juillet 2022 intègre un programme d'investissement appelé POSEOM (Programme d'Opérations Spécifiques et d'Echange d'Organes Majeurs). Sa finalisation a permis d'y intégrer le financement les opérations de rénovation des matériels spécifiques de la ligne du Blanc-Argent, dont les études préparatoires sont engagées dès 2022.

Cette dernière opération était initialement prévue sur l'AP « Rénovation Mi-vie X74500 BA », d'un montant de 3 200 000 €, qu'il convient ainsi d'annuler.

En conséquence, il est proposé d'annuler l'affectation correspondante sur l'AP 2022-2859 « RENOVATION MI-VIE X74500 BA » et de clôturer cette dernière.

Affectation

Suite à l'augmentation de la subvention 2022 du programme de maintenance lourde du matériel roulant au sein de la convention TER (POSEOM), il est proposé d'affecter la somme complémentaire de 1 751 000 \in sur le disponible de l'AP 2022-34021001, dont le montant total de l'affectation 2022 est porté à 10 623 000 \in .

- Les crédits de paiement

		DEPENS	SES	RECET	TES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS	Investissement	292 539 000,00	-26 900 000,00	118 000 000,00	0,00
ROULANTS	Fonctionnement	8 733 940,00	0,00	865 000,00	0,00

En raison des retards à répétition du constructeur pour la livraison des matériels Régio2N, ne permettant pas de préparer de nouvelle commande, il est proposé de reporter les crédits 2022 sur les exercices 2023 et suivants pour les opérations d'acquisition des rames :

- Régio2N Beauce Paris-Etampes-Orléans : -18 M€ ;
- Régio2N Paris-Chartres-Le Mans : -8,9 M€.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme

Création - Affectation

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM	Montant DM2	
AP	2022	34031005	31/12/2022	CPER 2023-2027 ETUDE (APO) REGENERATION TOURS LOCHES PHASE 2		1 300 000,00
AP	2022	34031006	31/12/2023	CPER 2023-2027 LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA		5 540 000,00
AP	2022	34031007	31/12/2023	CPER 2023-2027 TOURS CHINON REA PHASE 2		2 200 000,00
AP	2022	34031008	31/12/2023	CPER 2023-2027 CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2		10 080 000,00
AP	2022	34081009	31/12/2022	CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MONTARGIS QUIERS		1 500 000,00
AP	2022	34081010	31/12/2022	CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MALESHERBES BUTHIERS		710 000,00

L'ouverture de l'AP « CPER 2023-2027 ETUDE (APO) REGENERATION TOURS LOCHES - PHASE 2 » correspond à la réalisation des études de faisabilité et des études Avant-Projet/Projet (APO) de la phase 2 de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Tours-Loches, sur la section Reignac-Loches. Les études doivent être lancées dès à présent, sans attendre la signature du CPER 2023-2027 pour programmer des travaux sur 2025. Faute de travaux à cette échéance, une limitation de vitesse interviendrait pour garantir la sécurité. Il est proposé d'affecter la totalité des 1 300 000 € de l'AP 2022-34031005.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des opérations ouvertes au budget régional au titre des CPER successifs ainsi qu'un suivi financier affiné, il est proposé de scinder certaines AP, dont les opérations pourraient être inscrites à la fois au CPER 2015-2022, ainsi qu'au CPER 2023-2027. La signature de ce dernier interviendra au cours de l'année 2023, mais certaines actions doivent être engagées avant la fin de l'année 2022. Aussi, il est proposé de réaliser les ouvertures d'AP suivantes :

- La ligne Blanc Argent pour un montant de 5,540 M€ (montant total du projet : 8,84 M€).
 II est proposé d'affecter en totalité l'AP n°2022-34031006 « CPER 2023-2027 LIGNE BLANC ARGENT ETUDE APO ET TRAVAUX REA 1 ».
- Ligne Tours Chinon pour un montant de 2,2 M€ (montant total du projet : 9,93 M€). Il est proposé d'affecter en totalité l'AP n°2022-34031007 « CPER 2023-2027 TOURS CHINON REA PHASE 2 ».
- Ligne Chartres Courtalain d'un montant total de 10,080 M€ (montant total du projet : 31,680 M€)
 - Il est proposé d'affecter en totalité l'AP n° 2022-34031008 « CPER 2023-2027 CHARTRES COURTALAIN PHASE 2 ».

L'ouverture de l'AP « CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MONTARGIS QUIERS » correspond aux travaux de sauvegarde de la ligne capillaire Fret Montargis-Quiers, desservant l'embranchement

de l'entreprise CAPROGA. Ces travaux, programmés début 2024, permettront une pérennité de la ligne à 15 ans. La Région, l'Etat et le chargeur participent à hauteur d'un tiers chacun au financement de l'opération. Il est proposé d'affecter la totalité des 1 500 000 € de l'AP 2022-34081009.

L'ouverture de l'AP « CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MALESHERBES BUTHIERS » correspond aux travaux de sauvegarde de la ligne capillaire Fret Malesherbes-Buthiers, desservant l'embranchement de l'entreprise SAMIN. Ces travaux, programmés sur 2023-2024, permettront une pérennité de la ligne à 10 ans. Plusieurs acteurs (collectivités dont les Régions IIe-de-France et Centre-Val de Loire, Etat, chargeur) participent au financement de l'opération. II est proposé d'affecter la totalité des 710 000 € de l'AP 2022-34081010.

<u>Modifications – Affectations</u>

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2018	2244	31/12/2022	CPER 2015-2022- CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	31 680 000,00	-10 680 000,00
AP	2022	2894	31/12/2022	CPER 2015-2022 TOURS CHINON REA PHASE 2	9 930 000,00	-2 200 000,00
AP	2022	2893	31/12/2022	CPER 2015-2022 LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA1	8 840 000,00	-5 540 000,00

En compensation des ouvertures d'AP mentionnées ci-dessus, dans le cadre de la répartition par CPER, il est proposé les diminutions d'AP suivantes :

- Ligne Blanc-Argent, diminution de l'AP à hauteur de 5,54 M€. La convention approuvée par la CPR n°22.07.29.01 du 22/07/2022 se trouvera ainsi engagée sur les AP des deux CPER. Il est ainsi proposé de diminuer l'affectation correspondante de l'AP n°2022-2893 « CPER 2015-2022 LIGNE BLANC ARGENT – ETUDE APO – TRAVAUX REA 1 » pour un montant de -5 540 000 €;
- Ligne Tours-Chinon, diminution de l'AP à hauteur de 2,2M€. La convention approuvée par la CPR n°22-08-29-36 du 23/09/2022 se trouvera ainsi engagée sur les AP des deux CPER. Il est ainsi proposé de diminuer l'affectation correspondante de l'AP n°2022- 2894 « CPER 2015-2022 TOURS CHINON REA PHASE 2 » pour un montant de -2 200 000 €;
- Ligne Chartres-Courtalain diminution de l'AP à hauteur de 10,68 M€.
 Il est ainsi proposé de diminuer l'affectation correspondante de l'AP n°2018-2244 « CPER 2015-2022 CHARTRES COURTALAIN PHASE 2 » pour un montant de -10 680 000 €.

SERVICES TER

- Les crédits de paiement

		DEPENS	SES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
SERVICES TER	Investissement	0,00	7 000 000,00		
SERVICES TER	Fonctionnement	215 258 060,00	13 600 000,00	0,00	0,00

Dans l'attente de la finalisation de la future convention TER avec la SNCF, la totalité de la contribution prévisionnelle 2022 avait été prévue en section de fonctionnement du budget primitif 2022. Or, les charges liées à l'amortissement des matériels roulants (charges dites C3) sont dorénavant inscrites en investissement. Il s'agit donc de transférer l'équivalent du C3 d'une section à l'autre : -6,4 M€ en fonctionnement et +7 M€ en investissement.

SNCF a transmis un devis 2022 actualisé de la convention TER. Celui-ci prend en compte le contexte général de crise inflationniste ainsi que l'explosion du coût de l'énergie électrique. Considérant la hausse constatée du prix de l'électricité de janvier à septembre 2022 au regard des coûts supportés en 2021, ainsi que la tendance haussière projetée jusqu'à décembre 2022 pour un impact estimé à 20 M€, et, considérant, d'autre part, que l'estimation des charges n'est en l'état pas acceptée par la Région au titre des mécanismes contractuels liant la SNCF et la Région et que la Région, d'autre part, sollicite un positionnement de l'État sur ce sujet, il est

proposé d'inscrire une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 20 M€, pour couvrir ce risque.

INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme

<u>Modifications - Affectations</u>

	n° e	envelopp	е	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AF	D	2018	2235	31/12/2022	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	5 500 000,00	250 000,00

Le programme d'équipement billettique interurbain approche de son terme et nécessite des ajustements finaux tant dans le nombre d'équipements billettiques que dans la finalisation des interfaces entre systèmes. Par ailleurs, les délais d'approvisionnement des équipements électroniques sont aujourd'hui d'au minimum 6 mois. Il convient donc d'avancer les commandes afin de tenir les calendriers de mises en service prévues au deuxième trimestre 2023.

Aussi, il est proposé de majorer l'AP « Equipement billettique interurbain » d'une somme de 0,250 M€, et d'abonder du même montant l'affectation correspondante sur le disponible de l'AP, dont le montant total est porté à 5,75 M€.

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE



<u>PATRIMOINE DES LYCEES</u>

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
PATRIMOINE DES LYCEES	Investissement	133 906 000,00	-14 800 000,00	13 420 700,00	0,00
PAIRIMOINE DES LICEES	Fonctionnement	9 694 000,00	1 130 000,00	108 800,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

IMMOBILIER DES LYCÉES

- Crédits de paiement :

		DEPE	NSES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
IMMOBILIER DES LYCEES	Investissement	133 106 000,00	-14 800 000,00	13 420 700,00	0,00
IIIIIIIODILIER DES LITGEES	Fonctionnement	9 582 000,00	1 130 000,00	108 800,00	0,00

Investissement

La baisse des besoins en CP pour l'année 2022 correspond à des débuts de travaux sur différentes opérations différés de plusieurs mois suite à des consultations d'entreprises non satisfaisantes au premier semestre 2022. C'est le cas pour la ferme de Villavard, le pôle Eau Paysage Agriculture de Fondettes, la restructuration et l'extension des restaurants pédagogiques du lycée Jacques Cœur.

Les difficultés de chantier sur le lycée Pierre Emile Martin se traduisent par une non-réalisation des dépenses en 2022 qui seront reportées en 2023.

Les études sur le nouveau gymnase du lycée Maurice Genevoix et la reconstruction de l'internat du lycée Rotrou connaissent aussi du retard qui impacte les dépenses en 2022. Il est donc proposé de diminuer les CP de 14,8 M€.

Fonctionnement

Un besoin de CP de 1,13 M€ est nécessaire pour les 3 postes de dépenses suivants :

- L'impact sur 2022 des premiers travaux réalisés suite à l'orage de grêle sur 5 lycées de Châteauroux. L'estimation du surcoût pour 2022 est évaluée à 400 000 € en partie neutralisé par des dépenses moindres qu'initialement prévues sur les travaux de maintenance (130 000 €);
- Le coût des parts exploitation maintenance et fluides du contrat COEPI a été réévalué à la hausse (+ 820 000 €) correspondant à des prestations non facturées en 2020 et 2021 notamment sur les dépenses d'énergie prise par le contrat du fioul et de la biomasse (à hauteur de 500 000 €) et le reste correspondant à l'application des révisions de prix sur la partie maintenance (+6,6% en juillet 2021) et sur la partie fluides (+16,8% en juillet);
- Une dépense plus importante de l'AMO COEPI (+40 000 €) qui réalise les réceptions des travaux d'actions de performance énergétique uniquement sur l'année 2022 (au lieu des années 2021 et 2020).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EDUCATION JEUNESSE

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
EDUCATION JEUNESSE	Investissement	19 584 900,00	0,00	359 000,00	0,00
EDUCATION JEUNESSE	Fonctionnement	58 133 500,00	4 590 000,00	10 193 300,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Crédits de paiement :

		DEPE	NSES	RECETTES	
	TOTAL DES CREDITS AVANT DM		DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	51 448 925,00	4 590 000,00	10 051 661,00	0,00

Il est proposé d'augmenter les CP en fonctionnement de 4,59 M€ répondant principalement aux besoins suivants :

- 3,62 M€ : compléments à la dotation globale de fonctionnement

- 0,75 M€ : forfait externat privé tenant compte de l'accord arrêté postérieurement au vote du budget

0,05 M€: transports

- 0,03 M€ : logiciel restauration

Concernant la dotation globalement de fonctionnement, le montant de 3,62 M€ a été déterminé sur la base des éléments indiqués ci-dessous :

Les écarts sur le prix du gaz avaient pu être intégrés dans le budget après calcul de la DGF et un complément a donc été versé aux établissements en CPR de février (3,737 M€). Toutefois, concernant l'électricité et le chauffage urbain, la dotation versée aux établissements ne permet pas d'absorber un écart de 42% pour l'électricité (projection/montant calculé DGF) et de 15% pour le chauffage urbain. La Région s'engage donc à prendre en charge la moitié de cet écart et de faire un effort plus important pour les établissements les plus fragiles financièrement. Il convient donc pour ce faire d'attribuer aux lycées un complément de dotation 3,07 M€ (soit 2,38 M€ pour l'électricité et 0,69 M€ pour le chauffage urbain).

Par ailleurs, compte tenu de la hausse importante du coût des denrées constatées en 2022 par rapport à 2021 (+14%), un complément de dotation spécifique sera versé aux établissements à hauteur de +10% représentant un montant total de 1,64 M€.

En sus de ces compléments, il convient également d'accompagner des établissements qui, soit en raison d'une situation financière très fragile, soit en lien avec des évènements exceptionnels (fuites d'eau, pannes...), ont dû engager des frais importants pour une somme totale de 0,21 M€.

Ces 3 natures de compléments représentent un total de 4,92 M€.

0,3 M€ étaient déjà prévus au titre des compléments dits « classiques » et compte tenu de la DM1, 1 M€ avait déjà été identifié pour le financement des lycées face à l'augmentation du coût de l'énergie, il convient donc d'augmenter de 3,62 M€ les compléments DGF en DM2.

<u>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</u>

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPE	NSES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	Investissement	4 400 000,00	0,00	1 010 000,00	0,00
PONIMATIONS SANITAINES ET SOCIALES	Fonctionnement	56 887 500,00	0,00	5 975 000,00	2 000 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FINANCEMENT DES EFSS

- Crédits de paiement :

				RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	45 722 400,00	0,00	5 975 000,00	2 000 000,00

L'Etat et la Région ont signé en octobre, une convention ayant pour objet de fixer les modalités de financement attribué à la Région par l'Etat pour le versement de la revalorisation salariale des personnels des instituts de formation.

En application de la réglementation susvisée (complément de traitement indiciaire et revalorisation socle des rémunérations), 2 M€ de recettes sont prévues pour les agents et salariés exerçant dans les instituts de formation paramédicale et de sages-femmes publics et privés pour l'année 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		
Autorisations de programme		160 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme

Modifications

	n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AP	2020	3004	31/12/2022	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	30 000,00	160 000,00

Acquis en 2011, le matériel photographique structurant utilisé par les photographes de l'inventaire général atteint un seuil d'obsolescence. Afin de garantir la continuité de l'excellence des enregistrements, il est donc proposé d'abonder et d'affecter l'autorisation de programme « Equipement technique inventaire » de 160 000 € afin de faire l'acquisition de nouveaux appareils numériques reposant sur les dernières innovations technologiques.

EUROPE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET <u>EUROPE</u>

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		2 200 000,00
Autorisations de programme		

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPE	NSES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
EUROPE	Investissement	121 526 000,00	-1 705 000,00	145 366 000,00	-10 435 000,00
	Fonctionnement	56 179 000,00	-4 100 000,00	69 587 000,00	-7 480 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n	° envelopp	ре	Date limite d'affectation Libellés		Total AP avant DM2	Ajustement DM2
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	1 552 902,00	210 000,00
AE	2015	9067	31/12/2023	POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	244 022,58	50 000,00
AE	2015	9068	31/12/2023	POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	742 500,00	-222 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 845 768,00	172 000,00
AE	2015	9087	31/12/2023	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 230 000,00	-210 000,00
AE	2015	9050	31/12/2023	POCVL PI1B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	18 210 300,00	2 200 000,00

Pour permettre la programmation d'opérations du POI (FEDER) et du POR (FEDER) sur la fin d'année 2022, il est nécessaire de proposer les ajustements ci-dessus sur les AE.

Il est ainsi proposé les ajustements des affectations des AE concernées, comme suit :

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation	Descriptif de l'affectation / du mouvement	Montant à affecter / à modifier
AE	2015-9068	2022-134726	POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS, redéploiement entre AE	- 196 152
AE	2015-9087	2022-134823	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT, redéploiement entre AE	- 210 000
AE	2015-9065	2022-134723	POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES, redéploiement entre AE	267 246
AE	2015-9067	2022-134725	POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE, redéploiement entre AE	50 000
AE	2015-9073	2022-134730	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGR, redéploiement entre AE	240 999
AE	2015-9050	2022-134709	POCVL PI1B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	2 519 000

PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)

- Les crédits de paiement

CI		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)	Investissement	1 665 000,00	-1 665 000,00	1 665 000,00	-1 665 000,00
PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)	Fonctionnement	3 410 672,00	-3 400 000,00	3 410 672,00	-3 400 000,00

Bien que le Programme FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027 ait été déposé auprès de la Commission européenne en février 2022, le décalage de l'approbation de l'Accord de Partenariat entre la France et la Commission européenne en juin 2022 a pour conséquence de retarder le lancement du nouveau programme prévu lors du premier comité de suivi en novembre 2022. En conséquence, il est proposé de supprimer les crédits de paiement votés en dépenses et en recettes au titre de la programmation 2021-2027.

ASSISTANCE TECHNIQUE 2021-2027

- Les crédits de paiement

		DEPEN	SES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
ASSISTANCE TECHNIQUE 2021-2027	Investissement	40 000,00	-40 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	700 000,00	-700 000,00	0,00	0,00

Suite au retard pris dans l'approbation de l'Accord de Partenariat entre la France et la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2021-2027, il est proposé de supprimer ces crédits de paiement en dépenses.

PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPEN	SES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)	Investissement	0,00	0,00	23 313 847,00	-8 103 847,00
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)	Fonctionnement	0,00	0,00	11 790 869,00	-898 174,00

Dans le cadre du FEDER REACT-EU, il est proposé la diminution des recettes suivantes au regard des retards de réalisation des projets concernés :

- En investissement : -6,7 M€ dont -3,75 M€ pour le COEPI, -2,6 M€ pour les équipements de télétravail et -0,35 M€ pour l'acquisition de matériels informatiques au profit des établissements de formations sanitaires et sociales
- En fonctionnement : -0,42 M€ pour le dossier de campagne de communication à destination des publics français.

Dans le cadre de l'assistance technique forfaitaire du FEDER, il est proposé la diminution de recettes en cohérence avec les prévisions de certification sur l'année 2022 (-1,4 M€ en investissement et -0,18 M€ en fonctionnement).

Dans le cadre de l'assistance technique forfaitaire du FEADER, il est proposé de diminuer les recettes de 0,3 M€ en fonctionnement en cohérence avec les estimations de consommation du FEADER sur l'année 2022.

PROGRAMMATION 2021-2027 (RBF)

- Les crédits de paiement

		DEPEN	SES	RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2021-2027)	Investissement	0,00	0,00	666 153,00	-666 153,00
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2021-2021)	Fonctionnement	0,00	0,00	3 181 826,00	-3 181 826,00

Suite au retard pris dans l'approbation de l'Accord de Partenariat entre la France et la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2021-2027, la Région ne touchera aucune subvention européenne à ce titre en 2022.

OPTIMISATION DES RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES A LA DM2

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement		1 100 000,00
Autorisations de programme		

DÉTAIL PAR ACTIVITES

COMMUNICATION

r	n° envelop	pe	Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant DM2	Ajustement DM2
ΑE	2022	2916	31/12/2022	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	3 900 000,00	1 100 000,00

Il est proposé de revaloriser et d'affecter l'autorisation d'engagement « Prestations de communication » de 1,1 M€ afin de prendre en compte les engagements liés au magazine régional.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GENERAUX FINANCIERS

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPE	NSES	RECE	TTES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	Investissement	62 179 000,00	0,00	439 461 800,00	-23 000 000,00
MOTENS SENERADA FINANCIERS	Fonctionnement	48 958 000,00	3 400 000,00	1 015 847 465,36	21 521 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FISCALITÉ

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	400 000,00	760 897 665,36	21 121 000,00

Le produit anticipé de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation en DM1 était de 87,6 M€. Il s'avère que les immatriculations réalisées depuis le début de l'année laissent entrevoir une diminution plus forte pour l'année 2022. Il est donc proposé de retenir une nouvelle diminution de 4,4 M€ et de retenir un produit anticipé pour l'année à 83,2 M€.

Concernant, le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la cotisation foncière des entreprises, de la CVAE et de la taxe d'habitation, celui-ci a été notifié et est supérieur au montant BP (+ 0,755 M€).

Au sujet des recettes de TVA, de nouveaux ajustements sont à prendre en compte du fait d'une dynamique réévaluée à 9%:

- La TVA remplaçant l'ancienne recette de CVAE intégrant désormais, depuis la loi de finances pour 2022, le FNGIR (24,1 M€) serait de 391,9 M€ (+16,3 M€).
- Aussi, il est proposé de relever la prévision de recette TVA au titre de l'ancienne DGF à +8,5 M€, soit un produit estimé à 224,1 M€.

Aussi, le mécanisme de péréquation des ressources régionales — auquel les Régions pouvaient être bénéficiaires ou contributrices — consistait, depuis 2011, en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR). Compte tenu de la suppression de la part régionale de CVAE, le montant de l'ancienne péréquation ainsi que celui du FNGIR sont dorénavant intégrés dans la recette de TVA correspondante. La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans.

La Région devrait être contributrice à hauteur 0,4 M€. Cette reprise s'appliquera par douzième sur la part de la Fraction de TVA ex-CVAE.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

			DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	75 000,00	0,00	47 391 400,00	3 400 000,00	
PACIGIFATIONS/DOTATIONS ETAI	Fonctionnement	0,00	0,00	216 586 000,00	400 000,00	

En fonctionnement :

Dotation de compensation de la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle

Dans le cadre de la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, des rémunérations versées par la Région aux stagiaires de la formation professionnelle, la loi de finances rectificative pour 2022 prévoit une dotation de compensation sur la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires. Un acompte de 0,4 M€ est sollicité dès 2022.

En investissement :

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Compte tenu de l'arrêté définitif réceptionné, le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées en 2021 et éligibles en 2022 est de 15,9 M€ soit +3,4 M€.

DETTE ET TRESORERIE

		DEPENSES		RECETTES	
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	62 104 000,00	0,00	391 700 000,00	-26 400 000,00
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	9 400 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00

Compte tenu de l'accélération de la hausse des taux d'intérêts liée en grande partie aux relèvements successifs déjà opérés par la BCE depuis la fin juillet, il est nécessaire de réévaluer les crédits relatifs aux frais financiers d'un montant de 3 M€ notamment dans la perspective de la contrepassation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2022.

Compte tenu des ajustements inscrits dans le cadre de la DM2, il est proposé une diminution de l'emprunt d'équilibre de − 26,4 M€, soit un emprunt prévisionnel total de 355,3 M€ pour 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RESSOURCES HUMAINES

CRÉDITS DE PAIEMENT

			NSES	RECE	TTES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
RESSOURCES HUMAINES	Fonctionnement	154 300 000,00	400 000,00	3 525 000,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

MASSE SALARIALE

		DEPE	NSES	RECE	TTES
		TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022	TOTAL DES CREDITS AVANT DM	DM 2 2022
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	147 300 000,00	400 000,00	2 950 000,00	0,00

En raison de l'inflation, plusieurs mesures ont été annoncées au niveau national depuis le budget supplémentaire et qui sont à prendre en compte au titre de la présente décision modificative :

- Après celles du mois de janvier et de mai, une nouvelle hausse du SMIC de 2 % a été décidée à compter du 1^{er} août. Celle-ci représente sur les 5 derniers mois de l'année 50 000€ de dépenses non budgétées ;
- A l'issue de la conférence salariale de juin 2022, une mesure destinée à reconstituer les écarts et rétablir une cohérence des niveaux d'indices des agents de catégorie B a également été annoncée par le gouvernement. Cette revalorisation représente un coût de 30 000€ ;

Par ailleurs, à titre de provision, il convient d'inscrire 320 000€ correspondant à l'indemnité inflation payée en début d'année. Cette indemnité doit faire l'objet d'une déduction par l'URSSAF mais elle n'est pas effective à ce jour.

Création de postes permanents :

Dans le cadre de la prochaine période de programmation FEADER 2023-2027, l'article L4221-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les Régions peuvent demander à être autorité de gestion régionale du FEADER » pour les mesures FEADER dites « non surfaciques » qui couvrent notamment l'installation des jeunes agriculteurs, l'investissements agricoles et forestiers, les outils de transformation agricole, Natura 2000, Leader...

Afin de clarifier les responsabilités et les conditions de mise en œuvre du FEADER, l'Etat et les Régions ont acté une séparation des interventions qui se traduit, à partir du 1^{er} janvier 2023, par un transfert des ETP de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers FEADER « non surfaciques » et un transfert des crédits de l'Etat sur les mêmes mesures agricoles et forestières à compter du budget 2023.

A partir du 1er janvier 2023, la collectivité sera responsable des deux missions suivantes :

- Mission de pilotage du Programme en qualité d'autorité de gestion régionale ;
- Mission d'instruction des demandes de subvention FEADER (mesures non surfaciques).

Aussi, afin d'assurer les compétences transférées par l'Etat, il est indispensable de créer des postes permettant la mise en œuvre de ces missions.

Ces créations de poste correspondent, d'une part, à un transfert par l'Etat de 22,7 ETP (20,5 par transfert de personnel et 2,2 en compensation financière) à la Région et, d'autre part, un besoin supplémentaire de 8,3 ETP pour couvrir l'ensemble des agents nécessaires à l'instruction du FEADER.

Dès lors, il est proposé la création des postes suivants afin de permettre à la collectivité d'assurer la compétence transférée par l'Etat :

- A. Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :
 - Un poste de Chef.fe de service adjoint au sein de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Service FEADER ;
 - Six postes de chargé.es de mission Instruction des fonds européens au sein de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, service FEADER, basés à Orléans et au sein des Espaces Région Centre-Val de Loire (ERCVL) ;
 - Un poste de chargé.e de mission Audit et Contrôle FEADER à la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions.
- B. Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative du cadre d'emploi de Rédacteur territorial (tous grades) :
 - Vingt-trois postes de gestionnaire Fonds Européens (FEADER) pour les dispositifs Dotation Jeunes Agriculteurs (DAJ), Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) et LEADER au sein de la Direction de l'agriculture et de la Forêt, Service FEADER. Les postes sont basés à Orléans et au sein des Espaces Région Centre-Val de Loire (ERCVL);
- C. Au-delà des postes permanents créés, il apparait que l'Etat recourt régulièrement à des vacataires afin de faire face à des pics d'activités et pour le traitement de dossiers en retard. Aussi, afin de parer à ces situations, il convient de créer des postes occasionnels qui pourront, le cas échéant, être mobilisés pour répondre à un besoin spécifique et conjoncturel.
 - Dix postes occasionnels.

Par ailleurs, il est proposé de prolonger les postes suivants (contrats de projet) :

- Chargé.e de mission tourisme « animation des actions en faveur de la transition écologique », Catégorie A, à la Direction du Tourisme pour une durée de 2 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) soit jusqu'au 31 juillet 2024, ce poste bénéficie d'un financement dans le cadre d'un appel à projet.
- Chargé.e de mission « Nouvelles Renaissances », Catégorie A, à la Direction Appui à la Donnée, au Pilotage et aux Transitions pour une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) soit jusqu'au 31 mai 2026 afin de prolonger le contrat initialement créé sur ce poste.

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la décision modificative 2022 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 21.03.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à -4 305 000€ :

- dont dépenses : -36 405 000€ en investissement et 32 100 000€ en fonctionnement
- dont recettes : -33 435 000€ en investissement et 29 130 000€ en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à -2 970 000€.

INVESTISSEMENT

	.ES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercic DEPENSES	RECETTES
CHAPITRES		
90 Opérations ventilées	-36 405 000,00	-10 435 000,00
900 Services généraux	-40 000,00	-1 470 000,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
902 Enseignement	-14 800 000,00	-6 700 000,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	0,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	-1 665 000,00	-1 665 000,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	-19 900 000,00	-800 000,00
909 Action économique	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	-23 000 000,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	3 400 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	-26 400 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	-36 405 000,00	-33 435 000,00
	OPERATIONS D'ORDRE	•
925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		-2 970 000,00
TOTAL	III 0,00	IV -2 970 000,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D920	6 :	-2 970 000,00
001 Solde exécution section investissement	V 0.00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	VII 0.00
		5,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V -36 405 000,00	II + IV + VI + VII -36 405 000.00

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	0	EPENSES	RECETTES	
93 Services ventilés		8 700 000,00	7 609 000,00	
930 Services généraux		-290 000,00	-885 587,96	
931 Formation pro. et apprentissage		13 035 000,00	13 757 150,00	
932 Enseignement		5 755 000,00	0,00	
933 Culture, sports et loisirs		0,00	0,00	
934 Santé et action sociale		0,00	0,00	
935 Aménagement des territoires		0,00	0,00	
936 Gestion des fonds européens		-3 400 000,00	-3 400 000,00	
937 Environnement		0,00	-100 000,00	
938 Transports		-6 400 000,00	0,00	
939 Action économique		0,00	-1 762 562,04	
94 Services communs non ventilés		23 400 000,00	21 521 000,00	
940 Impositions directes		0,00	0,00	
941 Autres impôts et taxes		400 000,00	21 121 000,00	
942 Dotations et participations		0,00	400 000,00	
943 Opérations financières		3 000 000,00	0,00	
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus		0,00	0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes		20 000 000,00		
TOTAL	I	32 100 000,00	II 29 130 000,00	
	OPERATION	IS D'ORDRE		
946 Transferts entre les sections	0.2.0	0,00	0,00	
947 Transferts dans section fonctionnement		0,00	0,00	
953 Virement à la section d'investissement		-2 970 000,00		
TOTAL	III	-2 970 000,00	IV 0,00	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R	946 :		-2 970 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI 0,00	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	29 130 000,00	II + IV + VI 29 130 000,00	

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 127 381 000 € dont 110 721 000 € en fonctionnement et 16 660 000 € en investissement.

	Chap.	Libellé	BP + DM 1 2022	CREATION OU MODIFICATION DM2	TOTAL APRES DM2
		SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		SESTION DE L'ONSTRONTEMENT	2 681 240 982	110 721 000	2 791 961 982
	93	Opérations ventilées	2 681 240 982	110 721 000	2 791 961 982
S	930	Services généraux	22 456 000	1 100 000	23 556 000
réelles		Formation professionnelle/apprentissage	151 514 200	104 500 000	
ě		Enseignement	14 678 700		14 678 700
		Culture, sports et Loisirs	29 568 000		29 568 000
Opérations		Santé et action sociale	0		-
rat	935	Aménagement des territoires	9 225 000	161 000	9 386 000
þé		Gestion des fonds européens	16 111 172		18 311 172
0		Environnement	220 000	2 760 000	2 980 000
	938	Transports	2 398 403 410		2 398 403 410
		Action économique	39 064 500		39 064 500
0			15 000 000	0	15 000 000
	952	Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 696 240 982	110 721 000	2 806 961 982
		SECTION D'INVESTISSEMENT	1		
			879 458 112	16 660 000	896 118 112
	90	Opérations ventilées	879 458 112	16 660 000	896 118 112
Se	900	Services généraux	50 840 000		50 840 000
réelles	901	Formation professionnelle/apprentissage	11 974 000		11 974 000
ré	902	Enseignement	91 910 000		91 910 000
ns	903	Culture, sports et Loisirs	8 523 000	160 000	8 683 000
<u>.</u>	904	Santé et action sociale	0		-
73	905	Aménagement des territoires	87 274 708	1 130 000	88 404 708
Opérations	906	Gestion des fonds européens	14 993 404		14 993 404
0		Environnement	150 000		13 490 000
		Transports	553 753 500		553 713 500
	909	Action économique	60 039 500	2 070 000	62 109 500
0			15 000 000	0	15 000 000
	950	Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	894 458 112	16 660 000	911 118 112

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0: SERVICES GENERAUX

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2022	2916	31/12/2022	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	3 900 000,00	1 100 000,00

FONCTION 1: FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2022	0573	31/12/2023	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI		72 000 000,00
AE	2022	0574	31/12/2023	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE		4 750 000,00
AE	2022	2831	31/12/2023	PACTE AXE 2 FLERAMALPHA		12 000 000,00
AE	2022	2621	31/12/2023	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI		4 000 000,00
AE	2022	2838	31/12/2023	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ		1 550 000,00
AE	2022	0925	31/12/2022	REMUNERATIONS 2022	37 514 600,00	10 000 000,00
AE	2022	0971	31/12/2022	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2022	1 668 000,00	100 000,00
AE	2022	2317	31/12/2022	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)	400 000,00	100 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2020	3004	31/12/2022	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	30 000,00	160 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification	
AE	2022	31023018	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT CHER (2022-2024) FONCT	241 000,00	65 000,00
AE	2022	31023028	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT EURE-ET-LOIR (2022-2024) FONCT	40 000,00	96 000,00
AP	2022	31011010	31/12/2022	POLE PHARMA CHARTRES		110 000,00
AP	2022	31011011	31/12/2022	VALORISATION CHATEAU FERTE VIDAME		128 000,00
AP	2022	31021028	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT EURE-ET-LOIR (2022-2024) INVEST	6 960 000,00	85 000,00
AP	2022	31021037	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (2022-2024) INVEST	6 196 000,00	527 000,00
AP	2022	31021041	31/12/2022	CONVREGION DEPARTEMENT LOIR-ET-CHER (2022-2024) INVEST	7 333 000,00	83 500,00
AP	2022	31021045	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT LOIRET (2022-2024) INVEST	6 707 000,00	196 500,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification	
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	1 552 902,00	210 000,00
AE	2015	9067	31/12/2023	POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	244 022,58	50 000,00
AE	2015	9068	31/12/2023	POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS	742 500,00	-222 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 845 768,00	172 000,00
AE	2015	9087	31/12/2023	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 230 000,00	-210 000,00
AE	2015	9050	31/12/2023	POCVL PI1B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	18 210 300,00	2 200 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Montant initial	Création Modification	
A	₽	2022	33011001	31/12/2028	SPRE SEM TIERS FINANCEMENT 2021-2027		13 340 000,00
A	Æ	2022	33033001	31/12/2028	NATURA 2000		2 760 000,00

FONCTION 8: TRANSPORTS

AP	2022	34031005	31/12/2022	CPER 2023-2027 ETUDE (APO) REGENERATION TOURS LOCHES PHASE 2		1 300 000,00
AP	2022	34031006	31/12/2023	CPER 2023-2027 LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA		5 540 000,00
AP	2022	34031007	31/12/2023	CPER 2023-2027 TOURS CHINON REA PHASE 2		2 200 000,00
AP	2022	34031008	31/12/2023	CPER 2023-2027 CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2		10 080 000,00
AP	2022	34081009	31/12/2022	CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MONTARGIS QUIERS		1 500 000,00
AP	2022	34081010	31/12/2022	CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MALESHERBES BUTHIERS		710 000,00
AP	2022	2859	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE X74500 BA	3 200 000,00	-3 200 000,00
AP	2018	2244	31/12/2022	CPER 2015-2022- CHARTRES COURTALAIN - PHASE 2	31 680 000,00	-10 680 000,00
AP	2022	2894	31/12/2022	CPER 2015-2022 TOURS CHINON REA PHASE 2	9 930 000,00	-2 200 000,00
AP	2022	2893	31/12/2022	CPER 2015-2022 LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA1	8 840 000,00	-5 540 000,00
AP	2018	2235	31/12/2022	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	5 500 000,00	250 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

	n° enveloppe Date limite d'affectation			Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2022	11051002	31/12/2023	PIA4 VOLET FORMATION		1 500 000,00
AP	2022	11091002	31/12/2023	FONDS DE PRETS D HONNEUR INNOVATION		800 000,00
AP	2021	21600	31/12/2022	CPER PIA4	19 000 000,00	-1 500 000,00
AP	2022	1267	31/12/2022	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	860 000,00	20 000,00
AP	2015	41206	31/12/2024	CG41 CHER A VELO	1 807 500,00	750 000,00
AP	2022	1769	31/12/2022	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 500 000,00	500 000,00

Affectations votées dans le cadre de la DM2 2022

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation	Descriptif de l'affectation / du mouvement	Montant à affecter / à modifier	Date limite pour engager
			Territoires solidaires		
AP	2022-31011010		POLE PHARMA CHARTRES	110 000	31/12/2023
AP	2022-31011011		VALORISATION CHATEAU FERTE VIDAME	128 000	31/12/2023
		•	Environnement		
AE	2022-33033001		NATURA 2000	230 000	31/12/2022
AP	2022-33011001		SPRE SEM TIERS FINANCEMENT 2021-2027	1 210 000	31/12/2022
			Economie		
AP	2022-1769	2022-134248	financement des projets de création reprise d'entreprises	500 000	31/12/2022
			Tourisme		
AP	2015-41206	2022-134886	Prendre en compte l'augmentation du coût de l'opération CG 41 Cher à Vélo	2 550 000	31/12/2025
		•	Formation professionnelle		
AE	2022-0573		FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS	72 000 000	31/12/2023
AE	2022-0574		FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	4 750 000	31/12/2023
AE	2022-2621		PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI	4 000 000	31/12/2023
AE	2022-2831		PACTE AXE 2 - FLERANALPHA	12 000 000	31/12/2023
AE	2022-2838		PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ	1 550 000	31/12/2023
			Orientation		
AE	2022-2317	2022-134365	Augmentation des forums pour tenir compte des crédits 2021 reportés sur 2022 et faire face à l'augmentation des tarifs de location	100 000	31/12/2023
			Transports		
AP	2022-2859	2022-134306	Rénovation des rames utilisées sur la ligne du Blanc Argent. Annulation de l'affectation car dépense regroupée sur l'AP POSEOM	- 3 200 000	
AP	2022-34021001	2022-135088	Convention TER - POSEOM augmentation du montant de la contribution 2022	1 751 000	
AP	2022-2893	2022-134344	CPER 2015-2022 LIGNE BLANC ARGENT – ETUDE APO – TRAVAUX REA 1 pour	- 5 540 000	
AP	2022-2894	2022-134343	transfert de la partie CPER 21-27 vers une autre CPER 2015-2022 TOURS CHINON - REA PHASE 2 pour transfert de la partie CPER 21-27 vers une autre	- 2 200 000	
AP	2018-2244	2021-134009	CPER 2015-2022 CHARTRES COURTALAIN – PHASE 2 pour transfert de la partie CPER 21-27 vers une autre	- 10 680 000	
AP	2022-34031006		CPER 2023-2027 LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO ET TRAVAUX REA	5 540 000	31/12/2024
AP	2022-34031007		CPER 2023-2027 TOURS CHINON REA PHASE 2	2 200 000	31/12/2024
AP	2022-34031007		CPER 2023-2027 CHARTRES COURTALAIN – PHASE 2	10 080 000	31/12/2024
AP	2022-34031005		PHASE 2	1 300 000	31/12/2022
AP	2022-34081009		CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MONTARGIS QUIERS	1 500 000	31/12/2022
AP	2022-34081010		CPER 2023-2027 CAPILLAIRES MALESHERBES BUTHIERS	710 000	31/12/2022
AP	2018-2235	2019-122095	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	250 000	
-			Culture		
AP	2020-3004	2022-134633	Agmentation pour le renouvellement équipement technique inventaire pour l'acquisition de nouveaux appareils numériques reposant sur les dernières linnovations technologiques	160 000	31/12/2023
	•	•	Europe		
AE	2015-9068	2022-134726	POILOIRE PI6C 05 - TOURISME NOUVELLES DESTINATIONS, redéploiement entre AE	- 196 152	
AE	2015-9087	2022-134823	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT, redéploiement entre AE	- 210 000	
AE	2015-9065	2022-134723	POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES, redéploiement entre AE	267 246	
AE	2015-9067	2022-134725	POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE, redéploiement entre AE	50 000	
AE	2015-9073	2022-134730	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGR, redéploiement entre AE	240 999	
AE	2015-9050	2022-134709	POCVL PI1B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	2 519 000	
-	T	1	Communication		
AE	2022-2916	2022-134410	Augmentation pour intégrer des dépenses liées au magazine régionale	1 100 000	31/12/2022

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE

	ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE						
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée		
909	2022	2661	PLAN D INVESTISSEMENT	31/12/2022	31/12/2026		
909	2020	2653	PLAN DE RELANCE	31/12/2022	31/12/2024		
909	2018	1205	MIRCE V	31/12/2022	31/12/2023		
909	2015	41206	CG41 CHER A VELO	31/12/2024	31/12/2025		
	TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES						
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée		
908	2018	2235	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	31/12/2020	31/12/2022		

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Provisions

Il est décidé :

- D'inscrire une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 20 000 000 €, pour couvrir le risque lié au montant estimé, par SNCF, de la contribution 2022 au titre de la convention d'exploitation des services régionaux de transport collectif de voyageurs suite à son indexation.

Tableau des emplois et effectifs

Il est décidé :

- 1. D'adopter le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ;
- 2. D'autoriser, pour mener à bien un projet ou une opération déterminée, le recrutement d'agents par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération conformément aux dispositions de l'article 332-24 du Code général de la fonction publique;
- 3. D'autoriser l'ouverture de certains postes au regard de la nature des fonctions ou des besoins des services, et conformément aux dispositions des articles 3-2 et 3-3 du Code général de la fonction publique, à l'emploi de contractuels, dès lors que la Région n'est pas susceptible de recruter un agent titulaire, tels qu'indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe;
 - Ces recrutements interviendront, notamment, dans le cadre des décrets publiés en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- 4. D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 du Code général de la fonction publique pour remplacer sur les emplois du tableau des emplois et effectifs en annexe des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier voté le 23 juillet 2021, des règles de gestion concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Clôtures d'AP/AE

Les AP/AE suivantes ont été clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés, le montant affecté peut alors être ramené au montant du montant mandaté.
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin par une nouvelle décision budgétaire.

AP/AE	Nº AP/AE	Libelté	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
TERRITO	TRES SOLIDATRES				
AP	2015-37210	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	280 000,00	-200 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2008-41010	CG 41 - GIAT SALBRIS	928 700,00	-769 950,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-28210	CG 28 (2015-2020) HBGT JEUNES	1 190 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-28211	CG 28 (2015-2020) FONDS ACCUEIL ENTREPRISES	300 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée

AP/AE	Nº AP/AE	Libellé	Montant veté	Montant annulé	Motif clôture
ENSEIGN	EMENT SUPERIEL	R		and the state of the	
AE	2021-1648	INSA	135 000,00	0,00	AP/AE Intégralement consommée

AP/AE	Nº AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture		
TRANSPO	TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES						
AP ·	2022-2859	RENOVATION MI-VIE X74500 BA	3 200 000,00	-3 200 000,00	Dépense regroupée sur une autre AP		

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
CULTURE				- 1 - 3 - 1	
AP	2017-1460	FRAC EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	360 000,00	-113 557,91	Opération terminée / versement au prorata
-					

AP/AE	Nº AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture	
EUROPE				and the second		
AP	2015-9015	POILOIRE PI5B 01 - INONDATION STRATEGIES	99 775,00	0,00	AP/AE intégralement consommée -	
AP	2015-9011	POCVL PI4C 22 - EE BATIMENTS - INGE, FINANCIERE	0,00	0,00	AP/AE intégralement consommée	
AE	2015-9105	POCVL PI4A 17 - ENR - ANIM. FOR REGION BENEF.	0,00	0,00	AP/AE intégralement consommée	

Francois BONNEAU